

CHAIRE DE « Tourisme, voyage et loisirs »

Emploi : PRCM 0384

Contexte du poste

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté d'un statut de « grand établissement ». Le décret de 1988 relatif au Cnam, modifié en novembre 2009, affirme en son article premier l'existence d'un Cnam en réseau, dont le siège est à Paris. En effet, ses formations professionnelles déployées dans l'ensemble des régions métropolitaines y compris la région francilienne, dans les outre-mer et dans des centres à l'étranger, ses activités de recherche au sein d'équipes reconnues par l'AERES dans le cadre de programmes de recherche technologique et partenariale ou sous la forme de prestations d'essais et de conseil, sa mission de diffusion de la culture scientifique et technique, constituent sa particularité.

La diversité et la richesse des équipes du Cnam dotent l'établissement d'un spectre large de compétences, couvrant pratiquement tous les champs professionnels, des sciences de l'ingénieur aux domaines de l'économie, de la gestion et des sciences sociales.

Les missions spécifiques dévolues aux enseignants-chercheurs du Cnam sont les suivantes :

- prise en compte des besoins des territoires dans l'organisation et les contenus de l'offre de formation,
- prise en compte et suivi des besoins exprimés par les publics de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire,
- contribution à la mise en œuvre, dans le cadre d'une contractualisation siège-centres, d'une stratégie permettant au Cnam d'installer, de manière intégrée, son identité sur le territoire national,
- mission nationale de coordination des équipes pédagogiques et participation au suivi du déploiement de l'offre de formation et au bon déroulement des enseignements et de leur qualité,
- Possibilité d'assurer des enseignements et de participer à diverses activités liées au statut d'enseignant sur l'ensemble du territoire
- Participation à la mise en œuvre d'une offre de formation à distance pour l'ensemble des centres, métropolitains, ultra-marins et étrangers.

Activités

Travaillant en étroite relation avec l'ensemble des membres du département « Villes, échanges, territoires » et les autres composantes concernées du Cnam, le futur titulaire aura pour mission de :

- Assurer la coordination des formations en voyages, tourisme et loisirs existant au Cnam (certifications d'établissement, licences professionnelles, mastères spécialisés, doctorat) dédiés notamment à la création et reprise d'entreprises touristiques, l'hospitalité, la valorisation et le management des patrimoines touristiques.
- Proposer un plan de développement d'une offre de formations capable de répondre à l'évolution du secteur du tourisme et à l'ensemble des activités de sa chaîne de valeur (mobilités, développement territorial, hospitalité, services client, production, distribution et marketing, numérique, loisirs, tourisme d'affaires, etc.).
- Accompagner les projets d'enseignement portés par le réseau du Cnam, en France et à l'international, en partenariat avec les acteurs institutionnels, économiques et académiques territoriaux.
- Répondre aux besoins exprimés par les milieux professionnels du tourisme, du voyage et des loisirs d'améliorer les compétences de leurs salariés en développant des programmes de formation continue.
- Promouvoir et développer les activités de recherche dans l'ensemble des champs de l'industrie du tourisme en encadrant des travaux de recherche dans le cadre du Laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de l'action (LIRSA) et en établissant des coopérations avec des partenaires français et étrangers.
- Assurer une mission de diffusion de la culture scientifique et technique, notamment en partenariat avec le Musée des Arts et Métiers et l'ensemble du réseau du Cnam.

Expérience et parcours du candidat

- Le futur titulaire devra posséder une formation supérieure de haut niveau (doctorat, habilitation à diriger des recherches, diplôme de grande école renommée). Il devra avoir piloté des activités d'enseignement tout au long de la vie et de recherche dans le domaine du tourisme, du voyage et des loisirs. Il aura une connaissance approfondie des institutions et des organisations professionnelles nationales et internationales dans les domaines concernés.
- Dans le cas d'un profil universitaire, le candidat devra prouver sa connaissance des métiers du tourisme, du voyage et des loisirs (missions d'expert et/ou de conseil à haut niveau de responsabilité seront appréciées). Dans le cas d'un profil professionnel, le candidat devra avoir prouvé son intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche (expérience dans l'enseignement supérieur, publications).
- Le candidat devra avoir les aptitudes à diriger, coordonner et administrer les programmes de formation à destination d'un public d'adultes, et participera aux coopérations interdisciplinaires nécessaires au déploiement des cursus d'enseignement supérieur professionnel composant l'offre de formation de l'établissement.
- Il aura par ses actions d'enseignement à destination d'un public d'adultes, ses travaux d'études et de recherche, ses publications, ses expériences de commissariat d'exposition, sa capacité à conduire des actions de partenariats avec les pouvoirs publics ou les acteurs économiques, montré légitimité à intervenir comme expert dans des débats publics et à mettre en œuvre des manifestations, forums et événements de formation et vulgarisation.

Personnes à contacter :

Philippe DURANCE, Directeur de l'Ecole Management et Société
philippe.durance@cnam.fr